



COURRIER ARRIVÉ
 20 JUL. 2020
 D.D.T.M. 06
 Service Déplacements Risques Sécurité

D.D.T.M. 06
 17 JUL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Monsieur Serge CASTEL
 Direction départementale
 des Territoires et de la Mer
 CADAM
 147 boulevard du Mercantour
 06286 NICE Cedex 3

Nice, le - 8 JUL. 2020

Objet : avis du SMIAGE sur le projet de modification n°2 du Plan de Prévention des Risques naturels d'inondations de la basse vallée du Var sur le secteur du vallon de Bellet

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 17 avril 2020, reçu le 3 juin 2020, vous sollicitez l'avis du SMIAGE sur le projet de modification n°2 du Plan de Prévention des Risques naturels d'inondations de la basse vallée du Var sur le secteur du vallon de Bellet.

Les études et les travaux de réaménagement hydraulique, réalisés par Leroy Merlin en 2019, ont permis de faire baisser significativement le niveau de l'aléa de base par débordement du vallon de Bellet en aléa nul. Concernant l'aléa exceptionnel, les améliorations hydrauliques réalisées sur le vallon n'ont aucun impact sur la crue exceptionnelle du Var. Les cartes d'aléas relatives aux scénarios exceptionnels sont donc inchangées.

Le SMIAGE attire votre attention sur la nécessité de veiller au bon entretien et à la surveillance régulière de la noue à la charge de Leroy Merlin afin d'assurer un bon fonctionnement hydraulique comme évoqué dans le compte-rendu de la réunion de présentation du 27 février 2020 en présence des Personnes Publiques Associées. L'entretien de la partie aval du vallon est quant à lui assuré par le SMIAGE, gestionnaire du Domaine Public Fluvial (cf. carte ci-dessous).

DDTM 06		Direction				Services							
Signalé	<input type="checkbox"/>	D	D	D	M	M	S	S	S	S	S	S	S
Date	IR	A	A	M	TE	AT	AG	UP	RS	RU	SM	EFEN
Chrono DIR	®												
Pr attribution													
Relation avec													
Pour info													
Observations													



Sous réserve de ces préconisations, le SMIAGE émet un avis favorable au projet de modification n°2 du Plan de Prévention des Risques naturels d'inondations de la basse vallée du Var sur le secteur du vallon de Bellet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.


Cyril MARRO
Directeur général des services